



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS



BILAN DE
mi-parcours
du PCAET



SOMMAIRE

INTRODUCTION

3

- Mot du président
- Le territoire

LA DÉMARCHE DU PCAET

5

- Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ?
- Le PCAET des Campagnes de l'Artois
- La démarche menée depuis sa prescription

CONTEXTE ET OBJECTIFS

9

- Pourquoi un bilan à mi-parcours

BILAN A MI-PARCOURS

10

- Analyse chiffrée du territoire
- Focus sur le plan air des Campagnes de l'Artois
- Évaluation qualitative des actions du PCAET des Campagnes de l'Artois
- Synthèse de l'évaluation des actions du PCAET

CONCLUSION

30

- Résumé de l'évaluation à mi-parcours
- Vision future pour la transition écologique

INTRODUCTION

• MOT DU PRÉSIDENT

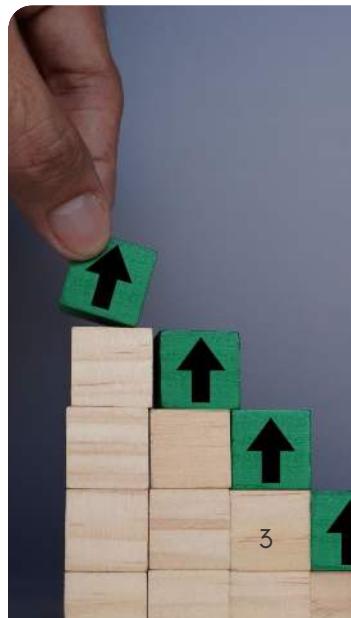
Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021, nous avons collectivement franchi une étape décisive pour l'avenir de notre territoire des Campagnes de l'Artois en approuvant notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce document stratégique, construit autour de 8 axes, 27 objectifs et 45 actions, trace la feuille de route ambitieuse qui doit nous permettre de répondre aux grands défis climatiques, énergétiques et environnementaux.



Aujourd'hui, alors que nous atteignons l'étape de mi-parcours de ce programme, il est essentiel de faire un point intermédiaire. Ce bilan met en lumière le travail important déjà engagé par nos services, nos communes, nos partenaires et les habitants. Plusieurs actions structurantes sont en bonne voie : réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics, développement des mobilités douces, accompagnement à la rénovation énergétique, renforcement de la biodiversité ou encore sensibilisation des citoyens aux éco-gestes. Bien sûr, des efforts restent à poursuivre. Les enjeux climatiques exigent de nous constance, innovation et mobilisation collective. Ce bilan nous permet justement d'accélérer la dynamique et de confirmer notre volonté d'agir pour un territoire plus sobre, plus durable et plus résilient.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs impliqués pour leur engagement. Ensemble, continuons à faire du PCAET un véritable moteur de transition pour les Campagnes de l'Artois.

Le Président



INTRODUCTION

• LE TERRITOIRE



**34 000
Habitants**

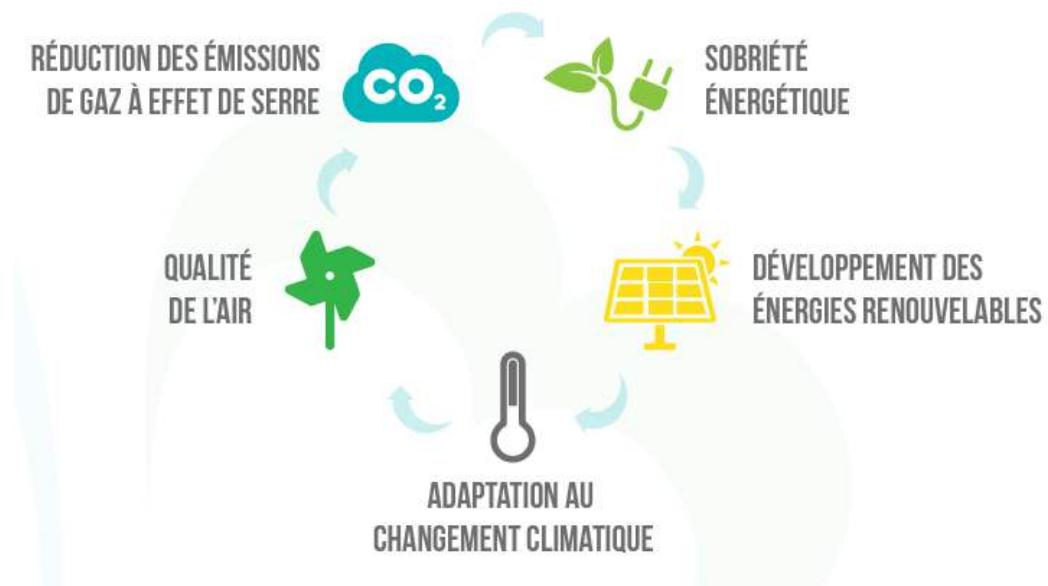
96 Communes



LA DÉMARCHE DU PCAET

• QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ?

Un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est le projet de développement durable de tout un territoire. À la fois stratégique et opérationnel, il est établi pour 6 ans et s'articule autour de plusieurs axes :



Des enjeux énergétiques, économiques et sociaux.

La réduction de la consommation d'énergie et l'augmentation entraîne la diminution des factures énergétiques du territoire.

Mieux organiser les transports permet de développer les transports propres et collectifs et réduire les déplacements en voiture. En développant, les circuits-courts, la production et la consommation locale, c'est l'emploi du territoire qui est favorisé. Enfin, diminuer les consommations d'énergie, c'est aussi réduire la précarité énergétique des habitants en construisant des logements moins énergivores et en protégeant la population des risques naturels.

Le Plan Climat concerne toutes les dimensions de notre vie quotidienne : habitat, transports, travail, alimentation, consommation, éducation, agriculture, aménagement, cohésion sociale...

LA DÉMARCHE DU PCAET



• LE PCAET DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

LE PLAN D'ACTION DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS C'EST :

8 AXES STRATÉGIQUES **27 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS** **45 ACTIONS**

PARMIS CES 45 ACTIONS :

41 RÉDUISENT LES GAZ EFFET DE SERRE

30 RÉDUISENT LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

22 CONCERNENT LE DÉVELOPPEMENT DES ENR

27 RÉDUISENT LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

14 RENFORCENT LE STOCKAGE CARBONE

4 Orientations Thématiques

LES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, GESTION DES ESPACES ET AGRICULTURE DURABLE

HABITAT LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT

ALIMENTATION ET CONSOMMATION

4 Orientations Transversales

PRODUCTION D'ÉNERGIE LOCALE

EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

GOUVERNANCE SENSIBILISATION DES HABITANTS ET DES RESPONSABLES LOCAUX

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



• LA DÉMARCHE MENÉE DEPUIS SA PRESCRIPTION

” ”

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois regroupe 96 communes et 34 000 habitants. L'intercommunalité place la préservation et la valorisation de leur patrimoine rural et environnemental au cœur de ses préoccupations : lutte contre la précarité énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, optimisation du traitement des déchets... Elle est engagée depuis de nombreuses années dans différentes démarches transversales (SCoT, PLUi,...) en faveur du développement durable.

Lauréates de l'appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, nos communes ont également développé une stratégie locale forte de l'énergie, basée sur :

- La réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- La diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- Le développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- La production d'énergies renouvelables locales,
- La préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,
- La promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Depuis, la Communauté de Communes a décidé, en 2017, d'aller encore plus loin en s'engageant dans l'écriture d'un PCAET. Après plusieurs années d'élaboration et de co-construction, elle a pu aboutir à un document stratégique et ambitieux de transition écologique et énergétique.



2017

Prescription du PCAET

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des intercommunalités en tant que coordinateurs de projets de transition énergétique dans les territoires. Ainsi la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a décidé de prescrire l'élaboration d'un PCAET

Début de l'écriture du PCAET

Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial

2019

2021

Approbation du PCAET

Lors du Conseil Communautaire, les élus ont approuvé en date du 16 décembre 2021, le Plan Climat Air Énergie Territorial des Campagnes de l'Artois

2022

3 années de mise en œuvre des actions

Le PCAET comprend ainsi 45 actions. Depuis trois ans, les services communautaires et les acteurs territoriaux œuvrent à leur mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés.

2023

2024

Évaluation de mi parcours

2025

Après trois ans, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a l'obligation réglementaire d'établir un bilan à mi-parcours afin d'évaluer l'avancement des actions et des objectifs et d'anticiper le bilan final.

CONTEXTE ET OBJECTIFS



• POURQUOI UN BILAN À MI-PARCOURS

Le PCAET doit être révisé tous les six ans et faire l'objet d'un bilan à mi-parcours au bout de 3 ans, selon l'article R. 229-51 du code de l'environnement. Ainsi, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est tenue d'élaborer un bilan à mi parcours en 2025.

Ce bilan à mi-parcours permet d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes. Cette évaluation du PCAET à mi-parcours a pour objectifs de :

- Suivre et apprécier la progression des actions au regard des objectifs fixés, des ressources mobilisées et des dynamiques propres au territoire.
- Élaborer un outil de communication destiné à informer les habitants et les élus sur les actions réalisées et les résultats obtenus.
- Adapter le plan d'action pour les trois prochaines années, en tenant compte des évolutions observées sur le territoire.
- Préparer l'évaluation finale et la mise à jour du PCAET prévue au terme des 6 ans.

Ce bilan s'est appuyé sur les années 2022, 2023 et 2024, au regard de son approbation en décembre 2021.

Il servira de base pour l'évaluation finale et la révision en 2027.

Article R.229-51 du code de l'environnement :
« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »



BILAN A MI-PARCOURS



• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE

Le PCAET 2021-2027 a été élaboré à partir de données de référence datant de l'année 2015 et 2018, conformément aux informations disponibles au moment de la réalisation du diagnostic.

Depuis, des données plus récentes, notamment celles de 2022, sont désormais accessibles. Toutefois, elles ne permettent pas d'établir un bilan actualisé jusqu'en 2025, car les données nécessaires pour couvrir l'ensemble de la période ne sont pas encore publiées.

Par ailleurs, les méthodes de calcul et les outils utilisés pour produire ces données ont évolué depuis la réalisation du diagnostic initial. Ces changements méthodologiques rendent impossible toute comparaison directe entre les données du diagnostic du PCAET et celles produites depuis son approbation.

En conséquence, il n'est pas possible d'établir un rapport ou un suivi chiffré cohérent entre les données 2015 du diagnostic et les données plus récentes disponibles. Toutefois, les nouveaux calculs permettent malgré tout d'observer les tendances d'évolution du territoire.

Dans ce rapport, nous proposerons donc un bilan basé sur les nouveaux modes de calcul, en nous appuyant sur les dernières données disponibles.

L'élaboration de ce rapport a été piloté en interne sur la base d'une collecte de données et d'échanges.

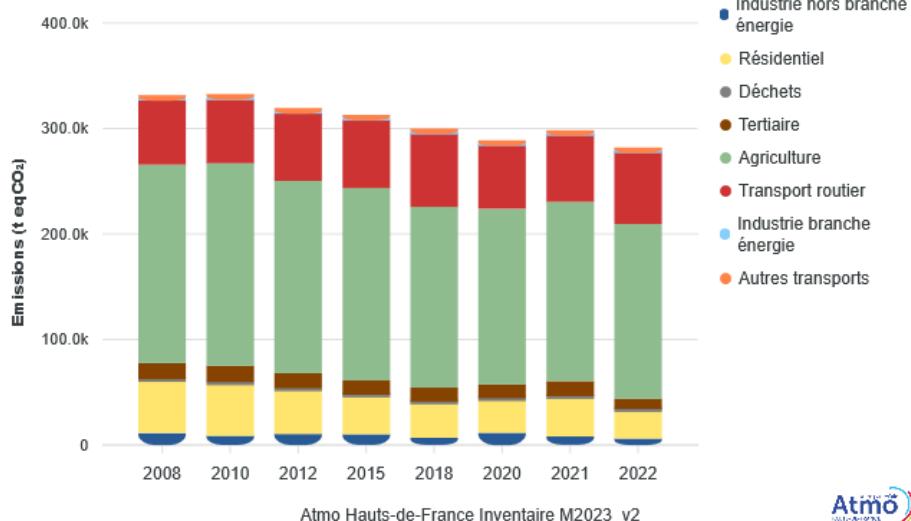


BILAN A MI-PARCOURS

• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE

Climat - Émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2008 à 2022

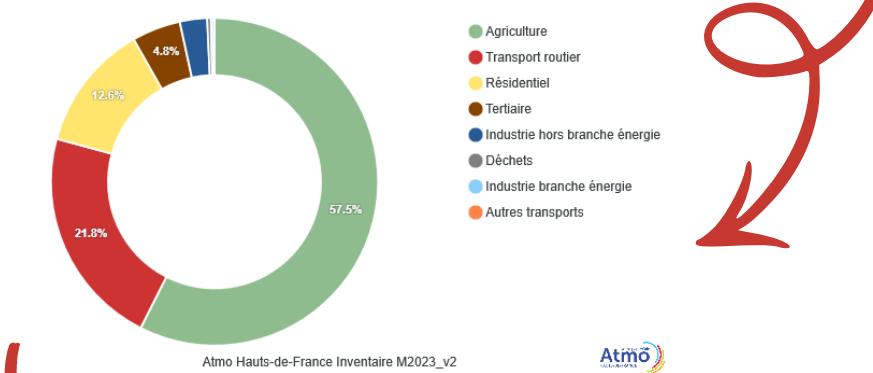
Évolution des émissions de GES par secteur



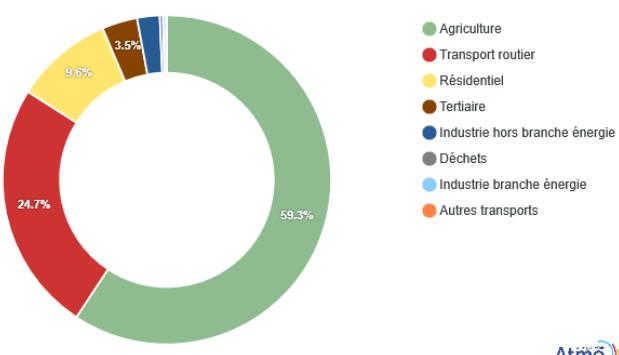
Chiffres-clés :
23.9 MWh/hab en 2022
Consommation d'énergie par habitant
(Région: 27.1 MWh/hab)



Répartition des émissions de GES par secteur en 2021



Répartition des émissions de GES par secteur en 2022



Le diagramme en barres ci-contre met en évidence une baisse notable des émissions entre 2018 et 2020, principalement liée à la crise du Covid, qui a fortement remis en question nos modes de consommation et de production. Toutefois, si l'on considère l'ensemble de la période 2018-2021, on observe des niveaux d'émissions globalement similaires. En revanche, un focus sur 2021 et 2022 révèle une diminution, pouvant traduire une réelle volonté de réduire les émissions de GES. Les graphiques en anneaux ci-contre, qui détaillent les secteurs consommateurs en 2021 et 2022, montrent que les secteurs les plus exemplaires, avec une baisse clairement visible, sont le transport routier et le résidentiel. Ces données sont cohérentes avec les informations présentées dans ce rapport, indiquant que ces deux secteurs sont ceux ayant bénéficié du plus grand nombre d'actions mises en place.

BILAN A MI-PARCOURS

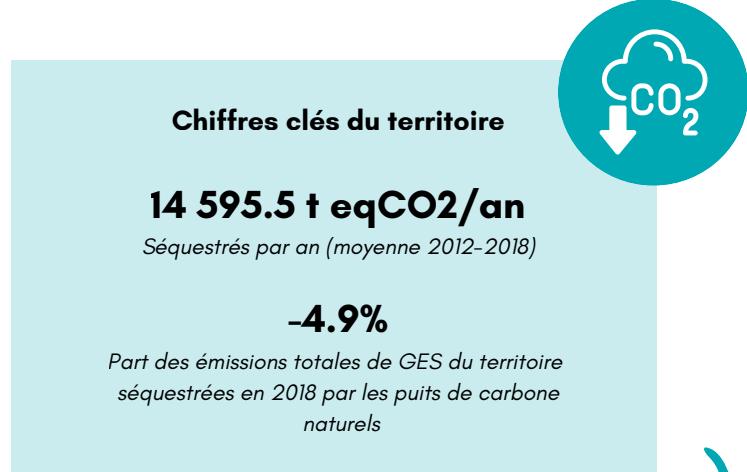


• ANALYSE CHIFFRÉES DU TERRITOIRE

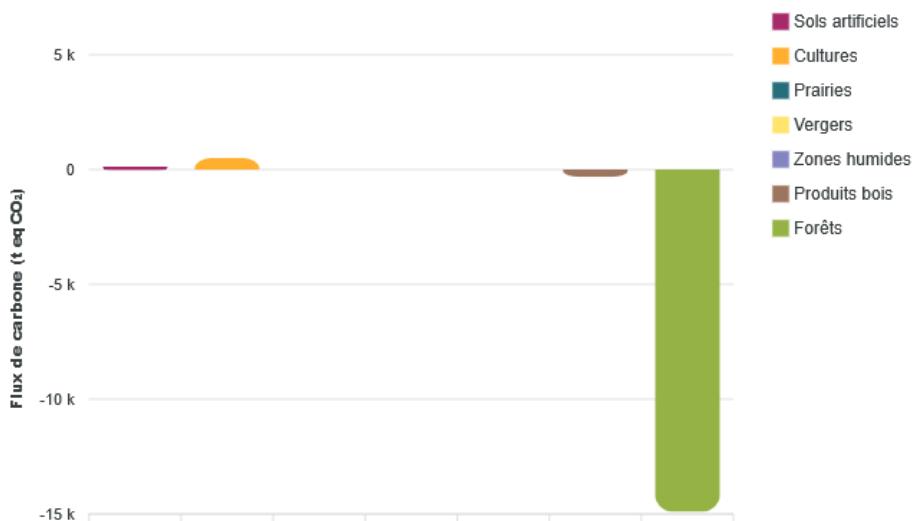
Flux de carbone dans les sols et la biomasse

Les flux de carbone désignent les échanges de carbone entre les sols, la forêt et l'atmosphère. Il s'agit de la quantité nette de carbone qui est émise ou séquestrée lors des phénomènes d'accroissement naturel des forêts ou de changement d'affectation des sols. Une séquestration est représentée par un signe négatif et une émission par un signe positif. Les données de flux correspondent à une moyenne annuelle. Elles sont regroupées par type d'occupation finale des sols.

En 2018, les puits de carbone naturels du territoire ont capté l'équivalent de 4,9 % des émissions de GES produites la même année. Ce chiffre montre que les éléments naturels du territoire compensent une petite partie des émissions, mais que cela reste insuffisant pour équilibrer ou annuler totalement les émissions produites.



Flux de carbone par occupation du sol en 2018



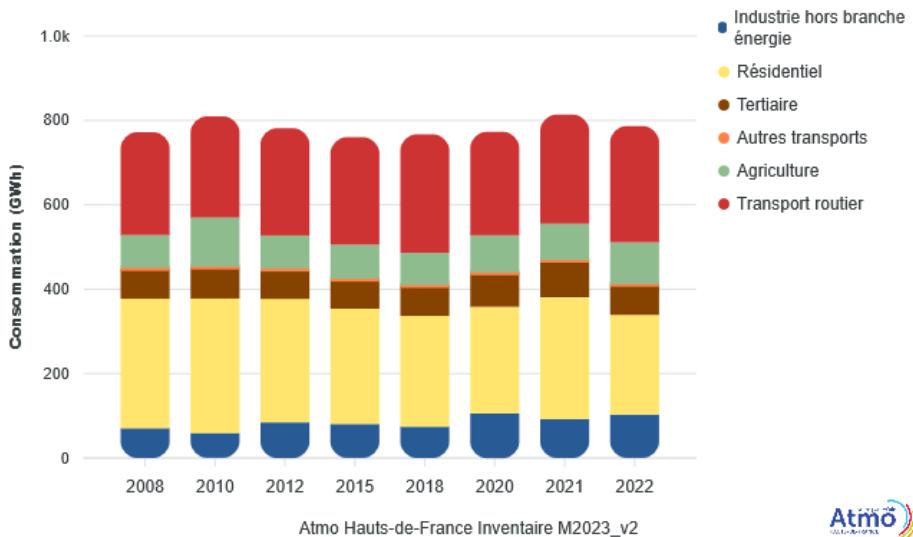
BILAN A MI-PARCOURS

• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE



Énergie - consommation finale énergétique

Évolution de la consommation d'énergie par secteur

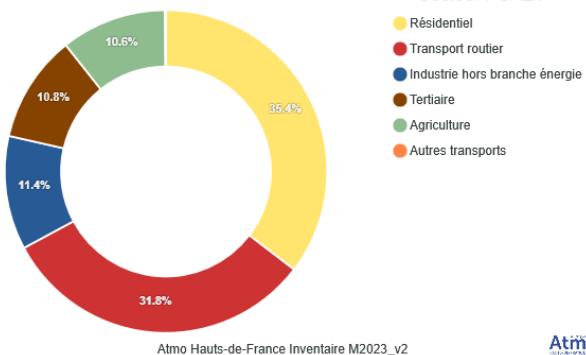


Atmo Hauts-de-France Inventaire M2023_v2

La consommation d'énergie du territoire reste relativement stable entre 2008 et 2022. Le résidentiel demeure de loin le principal secteur consommateur, suivi par le transport routier, qui représente également une part importante et stable dans le temps. Les secteurs tertiaire, agricole, autres transports et industrie (hors énergie) affichent des consommations plus modestes et globalement constantes. La répartition de la consommation reste assez similaire d'une année sur l'autre, ce qui montre que les habitudes énergétiques du territoire changent encore lentement.

Évolution de la consommation d'énergie par secteur en 2021

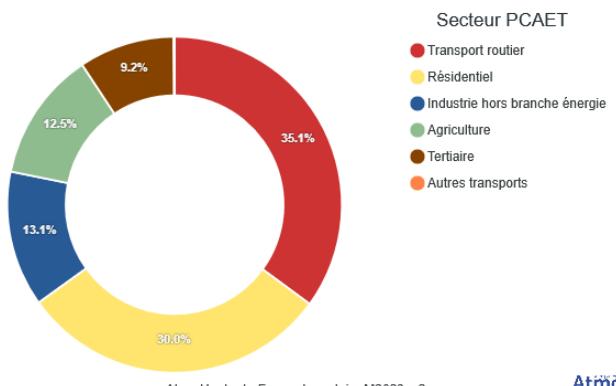
Consommation d'énergie par secteur PCAET en 2021 - CC des Campagnes de l'



Atmo
Hauts-de-France

Il est important de rappeler que le PCAET a été approuvé en 2021, tandis que les données dont nous disposons s'arrêtent à 2022. Cela signifie que seuls un à deux ans de mise en œuvre sont visibles dans les chiffres actuels. Les efforts engagés depuis trois ans ne peuvent donc pas encore apparaître pleinement dans les résultats. Il faudra disposer de données plus récentes pour mesurer réellement l'impact des actions menées.

Évolution de la consommation d'énergie par secteur en 2022



Atmo Hauts-de-France Inventaire M2023_v2

Atmo
Hauts-de-France

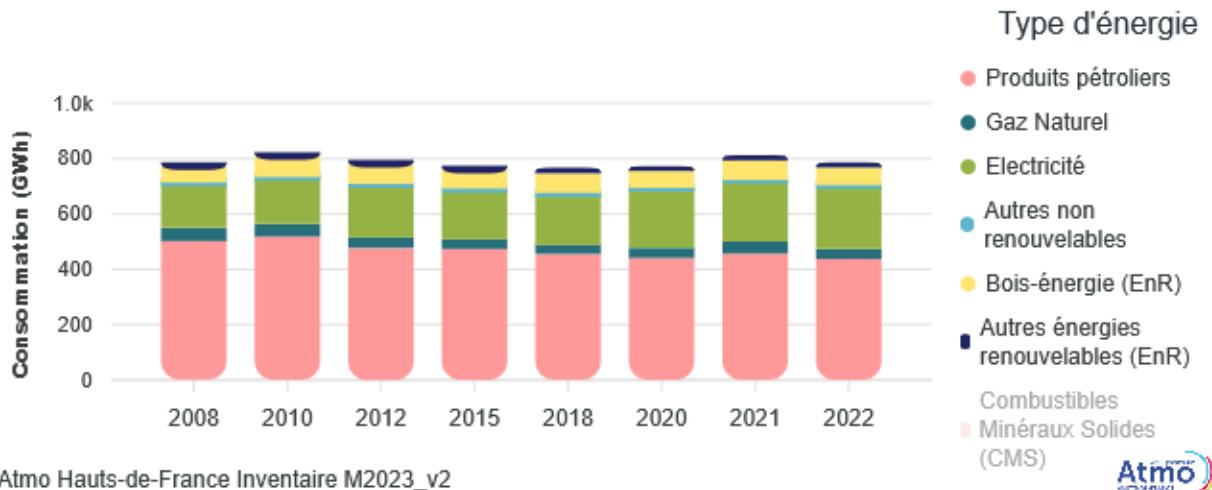
BILAN A MI-PARCOURS

• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE

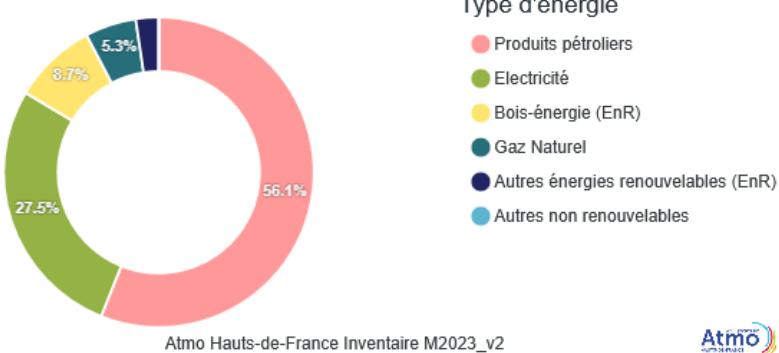


Énergie - consommation énergétique

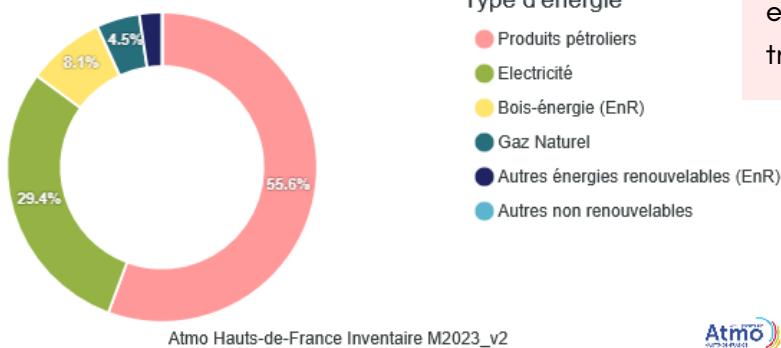
Évolution de la consommation d'énergie par type d'énergie



Évolution de la consommation par type d'énergie en 2021



Évolution de la consommation par type d'énergie en 2022



Le mix énergétique du territoire connaît une évolution progressive : bien que la consommation de produits pétroliers soit en diminution continue, ces derniers demeurent largement prédominants dans les usages. Parallèlement, l'électricité enregistre une hausse notable, témoignant d'une électrification croissante des pratiques. Les énergies renouvelables progressent également, mais de façon modérée, sans bouleverser pour l'instant l'équilibre global. Ainsi, malgré quelques signaux encourageants, le mix énergétique reste encore fortement carboné et nécessite des efforts accrus pour accélérer la transition.

BILAN A MI-PARCOURS

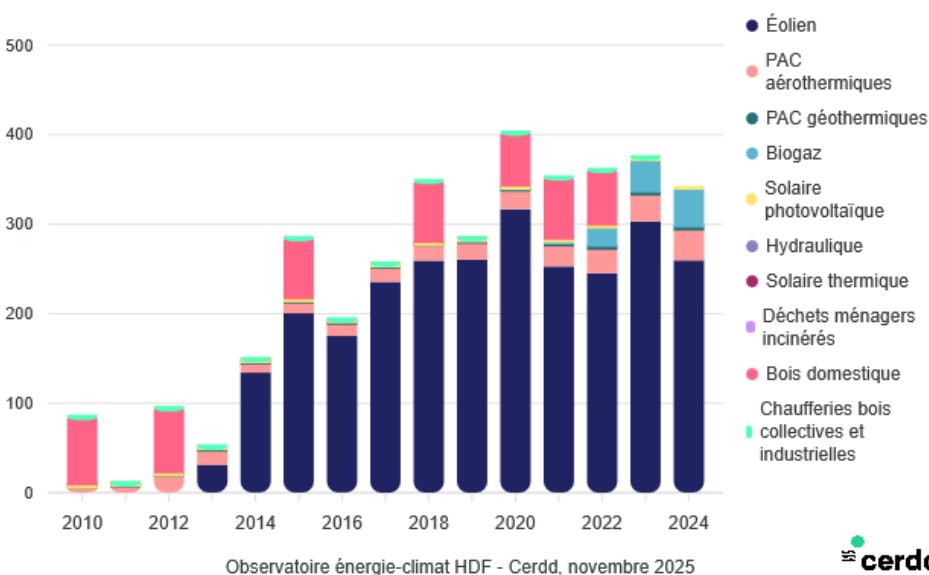
• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE

Chiffres-clés en 2024 :
341.8 GWh
d'énergie renouvelable
produite



Énergie - Production d'énergie renouvelable (EnR)

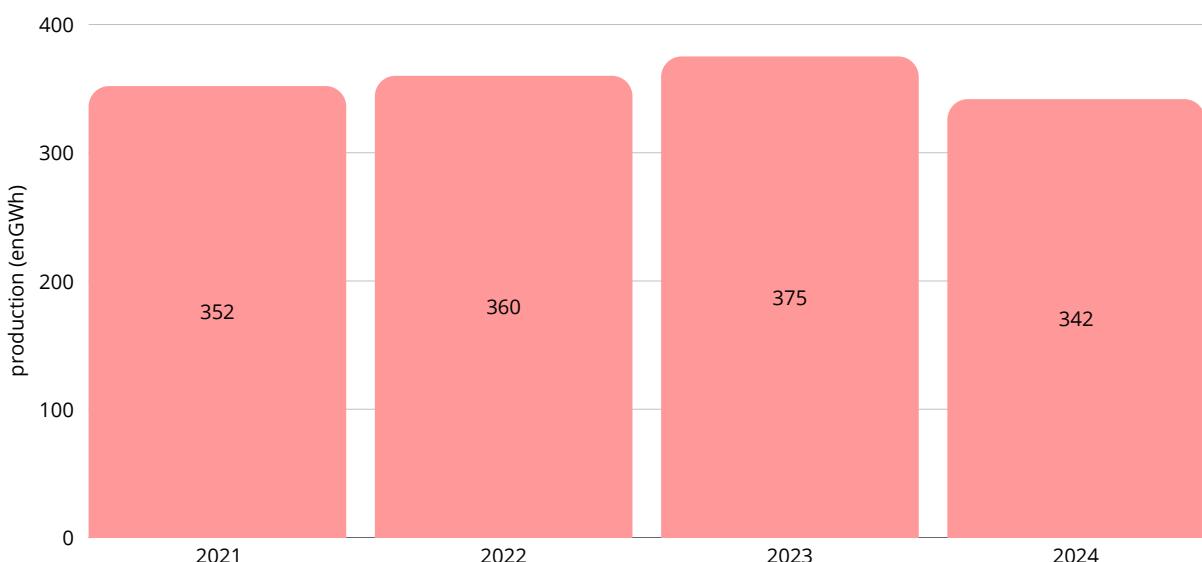
Évolution de la production d'énergie renouvelable par filière



la production d'énergie renouvelable a connu une légère progression de 2021 à 2023 avant de diminuer en 2024. La baisse ponctuelle sur une année ne signifie pas que la capacité installée diminue, mais plutôt que la production réelle a été affectée par des conditions temporaires ou des contraintes.

cerdd

production d'énergie renouvelable sur le territoire par an depuis 2021 (en GWh)



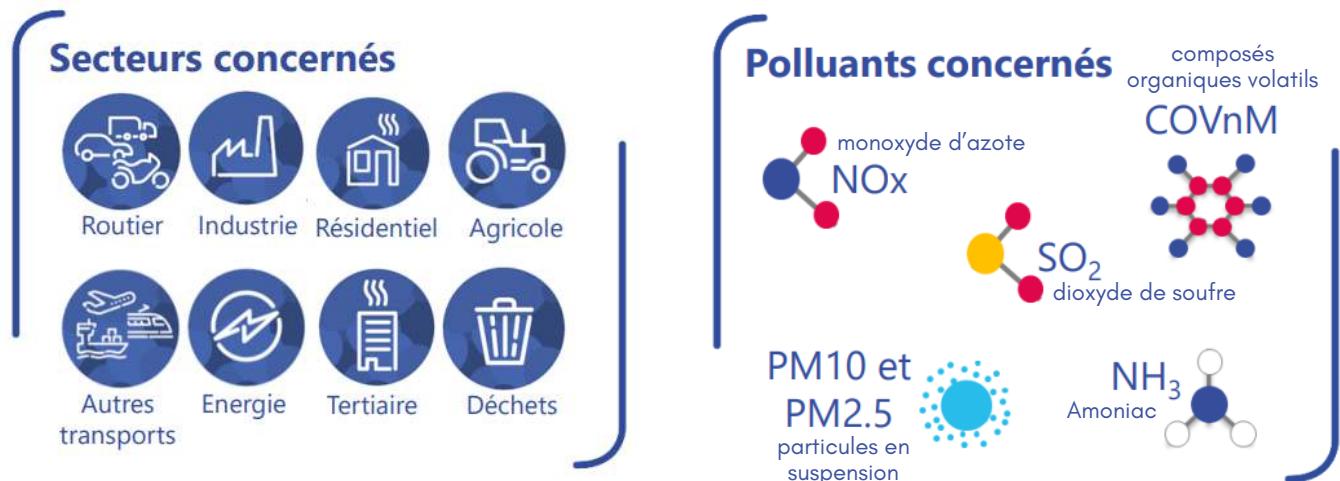
BILAN A MI-PARCOURS

• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE

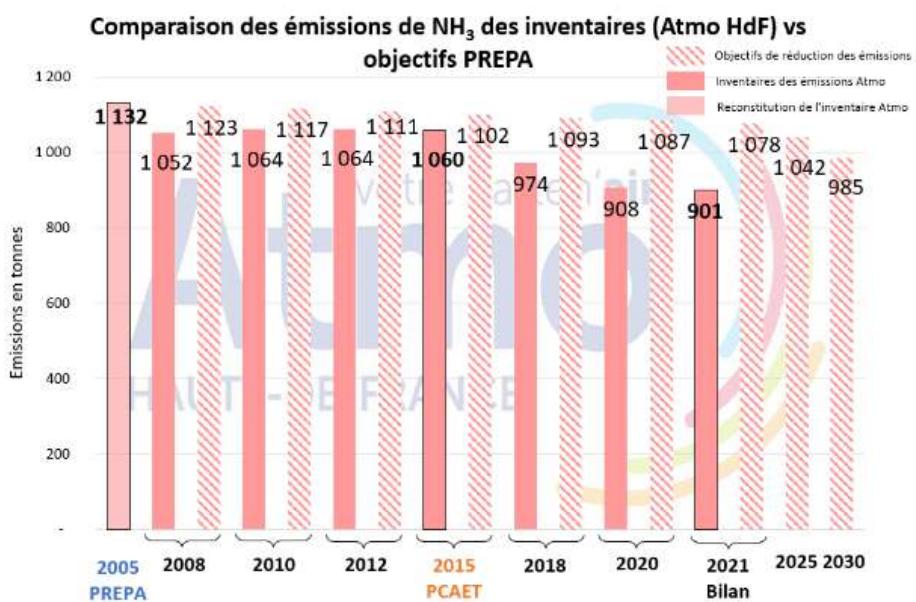


Air - émissions des Polluants

Comparaison des émissions par polluant des inventaires Atmo HdF par rapport aux objectifs PREPA



Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des émissions par polluant dans le cadre des PCAET. Les colonnes pleines correspondent aux inventaires d'émissions réalisés par Atmo Hauts-de-France. La colonne en transparence reprend l'année d'inventaire 2005 recalculée sur la base des équations déterminées pour les 6 polluants. Enfin, les colonnes hachurées présentent la projection des émissions à atteindre pour répondre aux exigences du Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).



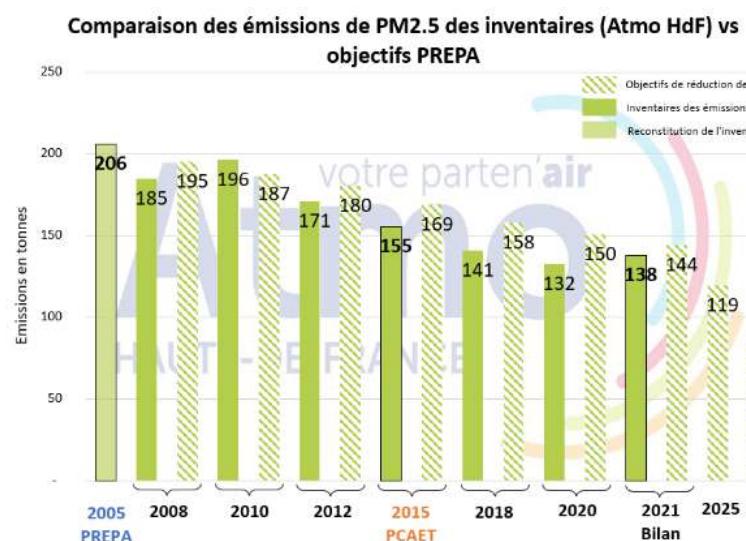
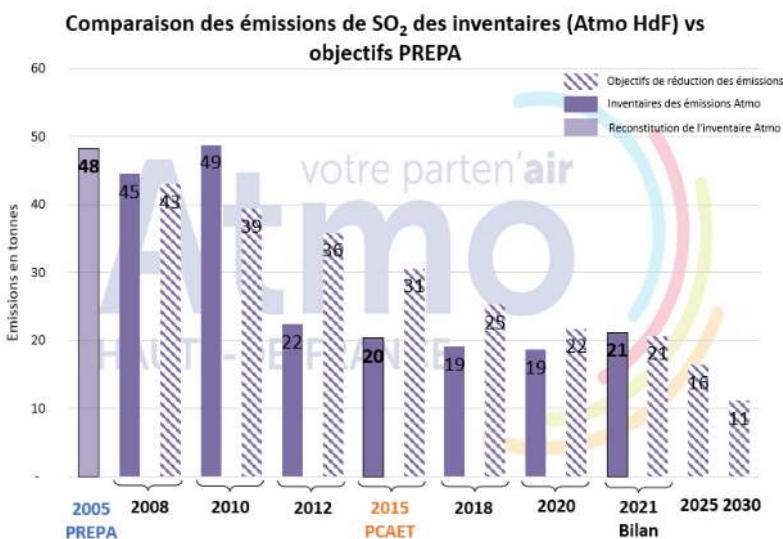
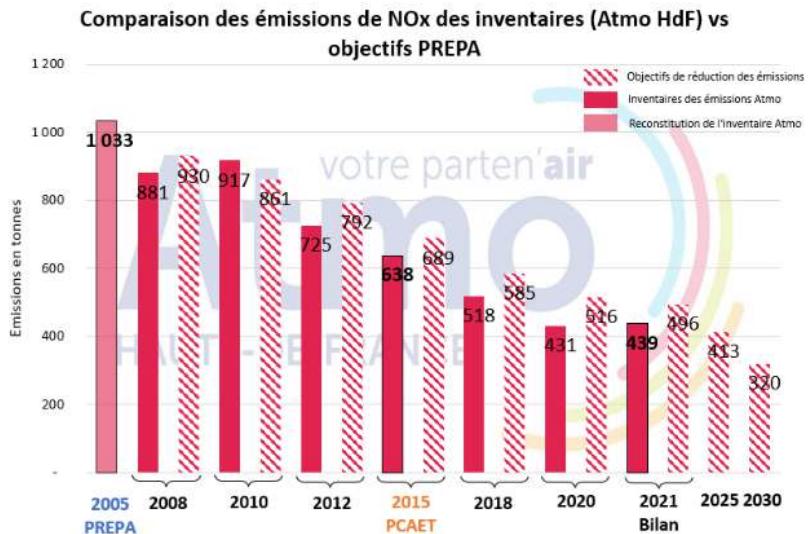
Pour le NH₃ (ammoniac) l'objectif 2030 du PREPA est déjà atteint, le territoire doit alors maintenir sa ligne de conduite.

BILAN A MI-PARCOURS

• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE



Air - émissions des Polluants



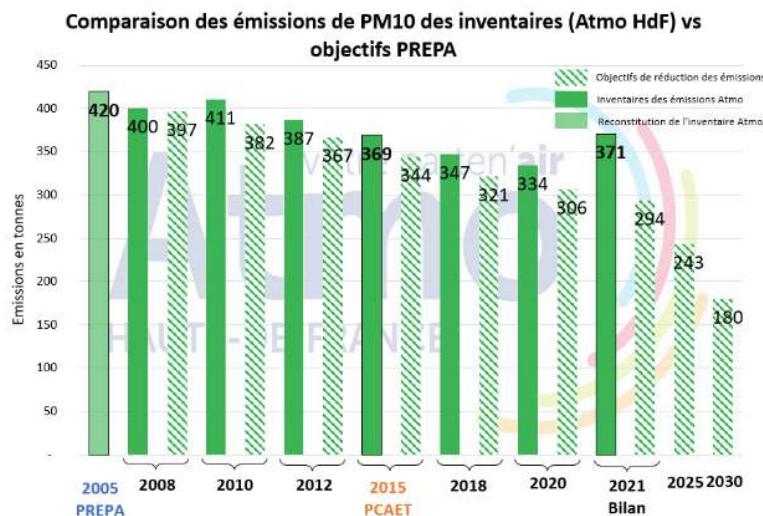
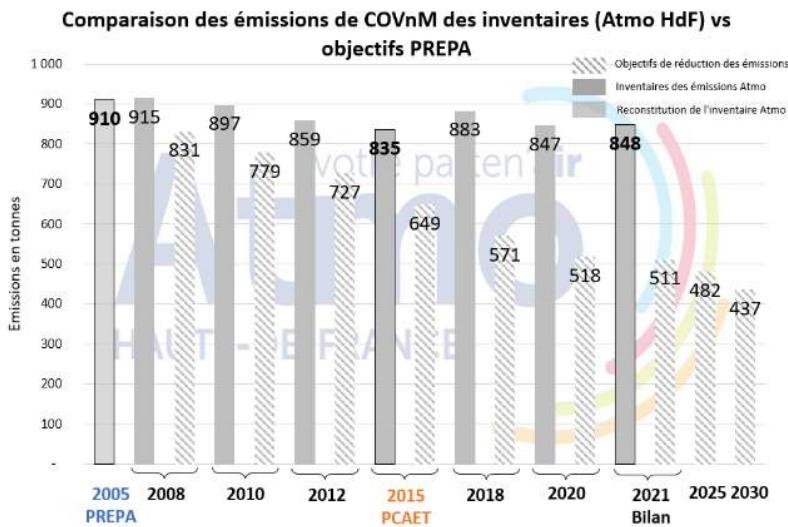
Pour le SO₂ (dioxyde de soufre), les NOX (monoxyde d'azote) et les PM2.5 (particules en suspension) on constate une baisse des émissions depuis 2005, les objectifs PREPA calculés sont atteints en 2021. Néanmoins le territoire doit à minima continuer ses efforts, au mieux renforcer certaines actions afin d'atteindre les objectifs PREPA calculés pour 2030.

BILAN A MI-PARCOURS

• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE



Air - émissions des Polluants



Pour les COVnM (composés organiques volatils) et les PM10 (particules en suspension), un retard relativement important (notamment sur les COVnM) est constaté par rapport aux objectifs PREPA calculés pour 2021, un effort additionnel doit donc être fait pour rattraper le retard engrangé.

Nous pouvons constater grâce aux analyses ci-dessus que 3 tendances se dégagent pour l'année 2021 sur le territoire de la CCCA.

La forte diminution du SO2 entre 2010 et 2012 est lié au changement de combustible utilisé dans les carburants des engins agricoles. Avant 2012, ils pouvaient utiliser du fioul domestique mais à partir de 2011 le gazole non routier a été rendu obligatoire pour ces engins.

Ainsi en 2021, le SO2, les NOx, le NH3 et les PM2.5 atteignent les objectifs fixés par le PREPA. De plus, la baisse engagée entre 2008 et 2021 permet également de répondre aux cibles d'émissions du NH3 de l'horizon 2030.

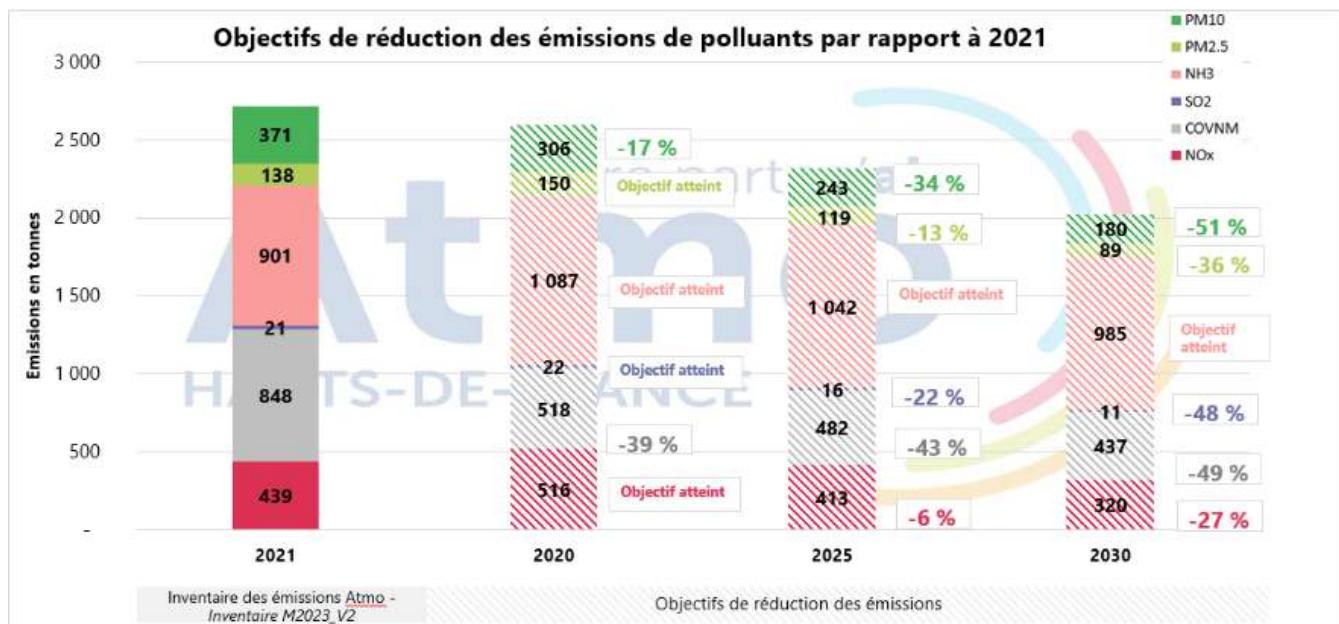
BILAN A MI-PARCOURS

• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE



Air - Synthèse des émissions des Polluants et pistes d'actions

Synthèse des objectifs de réduction



Le graphique ci-dessus présente les baisses qu'il reste à mettre en œuvre par polluant à partir de la dernière année de référence de l'inventaire à disposition : 2021.

Comme vu précédemment, seul l'ammoniac ne dispose pas d'objectif de réduction aux horizons du PREPA, les baisses étant d'ores et déjà atteintes. Pour les autres polluants, la réduction encore à fournir est comprise entre 27% et 51% à l'horizon 2030.

BILAN A MI-PARCOURS



• ANALYSE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE

Air - Synthèse des émissions des Polluants et pistes d'actions

Synthèse émissions : axes de travail

Secteurs d'activités	Principaux polluants	Origines	Axes de progrès
 Agriculture	1 ^{er} sur le NH ₃ , les COVnM, PM10, PM 2.5 et NO _x	> Terres arables > Prairies > Echappement moteur – engins spéciaux	> Réduction de l'utilisation d'engrais azotés > Sensibilisation sur les méthodes d'épandage > Couverture des fosses à lisier > Diminution du nombre de passage pour le travail de la terre
 Résidentiel	1 ^{er} sur le SO ₂ 2 ^{me} sur les PM2.5, PM10 et COVnM	> Utilisation de chaudière au fioul > Utilisation de chaudière au bois > Utilisation de solvants	> Maîtrise et utilisation rationnelle de l'énergie > Renouvellement par des appareils de chauffage performants > Réduction de l'utilisation des solvants
 Transports Routiers	2 ^{me} sur les NO _x 3 ^{me} sur les PM10 et PM2.5	> Véhicules personnels et utilitaires légers au gazole > Combustion de carburants > Abrasion et remise en suspension	> Réduction du nombre de véhicules > Faciliter le recours aux modes de transport alternatifs > Amélioration technologique > Renouvellement du parc
 Industrie	3 ^{me} sur les COVnM	> Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche > Utilisation de solvants (bâtiment et construction)	> Amélioration des technologies de combustion et des procédés industriels > Système d'épuration/filtration des fumées > Utilisation des meilleures techniques disponibles
 Tertiaire	2 ^{me} sur le SO ₂ 4 ^{me} sur les NO _x	> Utilisation de chaudière au fioul	> Amélioration des techniques de combustion > Maîtrise et utilisation rationnelle de l'énergie > Sensibilisation des entreprises

La baisse des émissions de polluants passe par la diminution des consommations d'énergie globale sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les émissions de la CCCA en 2021, à mi-parcours du PCAET, sont à la baisse et tendent à se rapprocher des objectifs du PREPA, néanmoins deux secteurs à enjeux restent à surveiller : l'agriculture et le résidentiel.

L'agriculture est le premier émetteur du territoire de la CCCA de dioxyde de soufre, de COVnM, d'ammoniac, du PM10 et de PM2,5. La baisse des émissions de ce secteur passe avant tout par la réduction de l'utilisation d'engrais azotés, les techniques d'épandages et la gestion des effluents d'élevage.

Le secteur résidentiel est le deuxième émetteur du territoire. La rénovation énergétique et la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire constituent un levier d'action important sur le territoire. Bien que le bois de chauffage soit fortement émetteur de particules PM10 et PM2,5, les émissions du secteur résidentiel peuvent être considérablement réduites par le renouvellement des appareils de chauffage et la sensibilisation des habitants sur les techniques d'allumage et d'entretien des équipements de chauffage.

BILAN A MI-PARCOURS



• FOCUS SUR LE PLAN AIR DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Le plan d'actions spécifique à l'Air des Campagnes d'Artois comprend 27 actions évaluées de la manière suivante :

- 4 points de vigilance (méthanisation, chauffage au bois, évènementiel)
- 5 actions à impact neutre (politique globale, diagnostics, réflexions avec des impacts non immédiats sur la QA)
- 5 actions à impact positif non quantifiable (sensibilisation, incitation à des changements de comportements, ...)
- 13 actions à impact positif quantifiable (résidentiel-tertiaire, mobilité, ...)

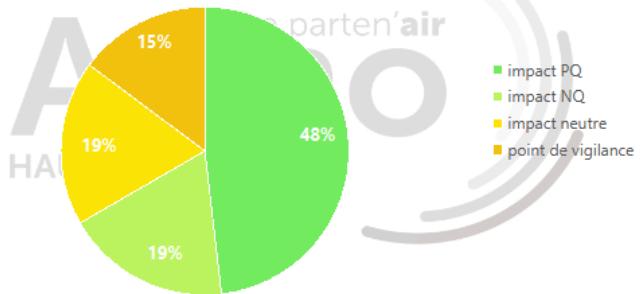
Le bilan du plan air de la CCCA est positif avec la mise en évidence de 67% de ses actions ayant un impact positif sur la qualité de l'air, quantifiable ou non quantifiable, 19% ayant un impact neutre et 15% un impact positif avec point de vigilance.

Concernant les polluants NOX, PM2.5 et SO2, le territoire est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs PREPA 2030.

Effectivement, on observe des réductions d'émissions conséquentes entre 2015 et 2021 pour ces polluants. L'objectif PREPA 2030 est déjà atteint depuis 2018 pour le polluant NH3.

Concernant les polluants COVnM et les PM10, le territoire est en retard sur la trajectoire et devra accentuer ses efforts pour le rattraper et atteindre ses objectifs stratégiques. Pour ces 2 polluants, l'agriculture est la principale source d'émission, de loin, avec 62,9% des émissions de COVnM et 78% des émissions de PM10. La mise en œuvre de l'action 45 (cf : p.25 du bilan) devrait permettre une baisse des émissions du secteur, contribuant à l'atteinte des objectifs. Le secteur résidentiel est la 2ème source d'émissions de ces 2 polluants, et les actions relatives aux rénovations thermiques des bâtiments, et plus particulièrement au renouvellement des chaudières bois trop anciennes, et à la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques pour ce type de chauffage seront primordiales et devront être intensifiées pour réduire notamment les émissions de particules.

Evaluation qualitative du volet air du PCAET de la CCCA (2025)

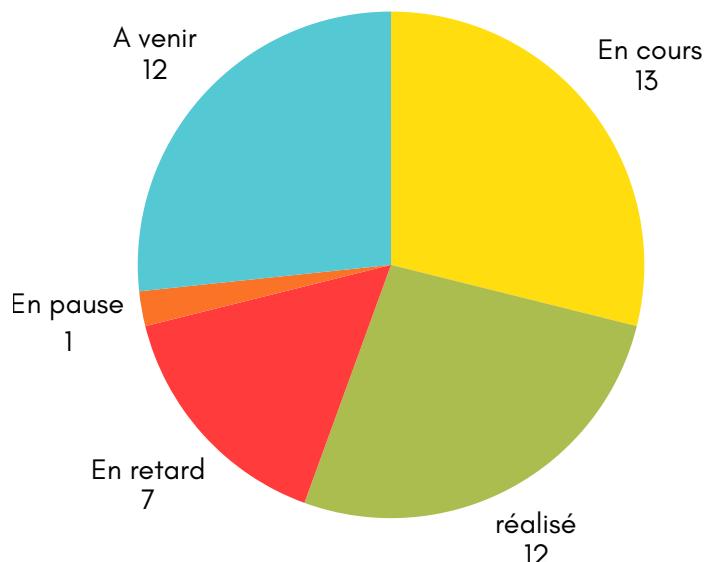


Dans l'ensemble, le plan d'actions paraît bien répondre aux enjeux du territoire et les efforts devront se poursuivre, notamment sur les secteurs agricole et résidentiel.

BILAN A MI-PARCOURS

• ÉVALUATION DES ACTIONS DU PCAET DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Répartition des actions par statut



Le diagramme présente la répartition des actions du PCAET selon leur état d'avancement. L'analyse montre une dynamique globalement positive, tout en mettant en lumière les progressions possibles.

La répartition des actions du PCAET par statut montre une dynamique globalement positive et équilibrée. 13 actions sont actuellement en cours : il s'agit à la fois d'actions dont la mise en œuvre est active, mais aussi de celles qui nécessitent une intervention régulière ou un déploiement continu dans le temps, comme les actions de

sensibilisation ou les services mis à disposition du public. Douze actions sont déjà réalisées, démontrant des avancées concrètes et significatives depuis 2022. De même, les actions en réalisées regroupent celles qui nécessitent une intervention régulière ou un déploiement progressif dans le temps. À l'inverse, douze actions restent à engager, illustrant une montée en puissance attendue d'ici la fin du PCAET et un potentiel d'accélération présent. Les actions en retard sont au nombre de sept et nécessitent une attention particulière afin d'identifier leur pertinence ou d'éviter qu'elles ne compromettent l'atteinte des objectifs fixés. Enfin, une seule action est aujourd'hui en pause, ce qui demeure marginal et ne remet pas en cause la dynamique générale du PCAET.

La répartition des actions montre un équilibre global entre les actions déjà réalisées, celles en cours et celles à venir. Il faudra ainsi continuer à la mise en œuvre des actions pour garantir l'atteinte des objectifs du PCAET.

BILAN A MI-PARCOURS

• ÉVALUATION QUALITATIVE DES ACTIONS DU PCAET DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Bilan des actions du PCAET par statut

Légende des statuts des actions



Objectif Stratégique	N°	Intitulé de l'Action	réalisatio n (en %)	Statut
1. GOUVERNANCE et Sensibilisation - Sensibiliser les habitants et les responsables locaux aux enjeux du changement climatique				
Organiser et assurer une gouvernance adaptée aux enjeux du PCAET pour le faire vivre sur le territoire	1	Mettre en œuvre une gouvernance	40%	
	2	Lancer la démarche de labellisation Cap Cit'ergie	40%	
	3	Intégrer une démarche COT	40%	
Se doter d'une politique de sensibilisation des jeunes générations et de l'ensemble des habitants aux enjeux du développement durable et du changement climatique	4	Mettre en place un Club « Climat-Énergie »	5%	
	5	Informier et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique	60%	
Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d'information et de mobilisation des agriculteurs et de la population visant à changer les comportements individuels et collectifs	6	Organiser une semaine du développement durable et de l'agriculture durable annuellement	75%	
			43%	

• ÉVALUATION DES ACTIONS DU PCAET DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Objectif Stratégique	N°	Intitulé de l'Action	réalisation (en %)	Statut
2. Exemplarité des collectivités				
Agir en faveur d'un parc de bâtiments publics performants en termes de consommations énergétiques et d'émissions de GES.	7	Réhabiliter le patrimoine public d'un point de vue énergétique	60%	 manque de données
Créer une charte de bonne pratique avec l'ensemble des partenaires.	8	Engagement partenarial	0%	
Aménager des zones d'activités exemplaires : Eco polis Rev3.	9	Devenir un territoire labélisé Rev3	10%	
Intégrer les enjeux du PCAET dans les différentes compétences et dans le quotidien des collectivités (intercommunalité et communes).	10	Favoriser l'exemplarité interne et territoriale : impliquer tous les agents autour des enjeux du PCAET	50%	
30%				

3. Production d'énergie locale

Accompagner les initiatives opérationnelles publiques, privées et coopératives pour le développement des énergies renouvelables	11	Intégrer une démarche COT EnR	40%	
Informer et sensibiliser les collectivités et les habitants sur les manières d'agir.	12	Accompagner le développement de l'énergie citoyenne	25%	
	13	Mettre en place des foyers témoins sur les thématiques des éco gestes	100%	
Mettre en œuvre une stratégie de développement du biométhane.	14	Créer un partenariat avec l'éducation nationale sur la thématique Climat-Air-Énergie	0%	
	15	Soutenir le développement de la méthanisation agricole	100%	
Elaboration d'un Plan solaire à l'échelle du territoire	16	Développer le solaire photovoltaïque chez le particulier	60%	
	17	Développer des centrales photovoltaïques	25%	
50%				

• ÉVALUATION DES ACTIONS DU PCAET DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Objectif Stratégique	N°	Intitulé de l'Action	réalisation (en %)	Statut
4. Activités économiques				
Mobiliser et accompagner les artisans, industriels et commerçants locaux dans la prise en compte des objectifs du PCAET.	18	Réalisation d'un séminaire auprès des acteurs économiques locaux	40%	
Favoriser l'économie circulaire (bio éthanol, ...), le crowdfunding (financement participatif) et la valorisation économique et énergétique des déchets :	19	Développer les filières locales d'éco matériaux et l'économie circulaire en BTP	10%	
				50%
5. Les mobilités sur le territoire				
Réduire l'impact de la voiture en optimisant les déplacements	20	Prise de compétence d'Autorité Organisatrice Mobilité	100%	
	21	Déployer une flotte de véhicules électriques en autopartage sur le territoire	5%	
	22	Pérenniser le concept de covoiturage de proximité	60%	
	23	Inciter à la mise en place du télétravail	30%	
	24	Diversifier les énergies pour la mobilité (bioéthanol, implantation de bornes électriques ...)	30%	
Mettre en œuvre un aménagement durable pour optimiser les flux de déplacement.	25	Construction d'un Schéma directeur mobilité douce	30%	
Favoriser le développement des déplacements doux sur le territoire : vélo, marche ...	26	Développer les mobilités douces	50%	
	27	Sensibiliser les élèves à l'usage du vélo et de la marche	100%	
Développer le transport en commun : Bus, train.	28	Proposer des alternatives à la voiture en développant les transports en communs et en valorisant des offres de service à proximité des	60%	
				52%

• ÉVALUATION DES ACTIONS DU PCAET DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Objectif Stratégique	N°	Intitulé de l'Action	réalisation (en %)	Statut
6. Habitat - logement et aménagement				
Mettre en œuvre une politique de rénovation de l'habitat (extension de l'OPAH, EIE, guichet unique ...), améliorer l'efficacité énergétique des logements et accompagner les particuliers, bailleurs dans les travaux de rénovation.	29	Créer un guichet unique sur le territoire	100%	
	30	Développer l'autoconsommation dans les logements	100%	
	31	Développer au sein du territoire des alternatives aux chauffages fioul ou charbon	70%	
Veiller au respect des règles de construction pour que tout nouveau logement réponde aux exigences réglementaires (RT 2012, RE 2020) et assurer un suivi de l'efficacité énergétique des logements.	32	Mettre en place un observatoire de l'habitat	60%	
Mobiliser l'artisanat local et les entreprises locales ainsi que des ressources locales (filière paille, Eco matériaux, biosource ...).	33	Encourager l'utilisation d'éco-matériaux pour la rénovation des bâtiments	80%	
				82%
7. Alimentation et consommation				
Mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial	34	Mise en place d'une journée de sensibilisation / de rencontres	0%	
	35	Favoriser et développer les circuits courts sur le territoire	30%	
	36	Inciter et soutenir une alimentation locale et de qualité en restauration collective	5%	
	37	Relever le défi « Famille À Alimentation Positive »	0%	
Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets.	38	Informier et sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets	100%	
	39	Soutenir et continuer le développement des pratiques de gestion des déchets sur le territoire	100%	
Encourager et permettre les initiatives de partage, de réemploi et de répartition des objets du quotidien (Ressourcerie, Repair Café ...).	40	Donner une seconde vie à certains objets du quotidien permettant le développement d'une économie sociale et solidaire	10%	
				35%

- **ÉVALUATION DES ACTIONS DU PCAET DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS**



Objectif Stratégique	N°	Intitulé de l'Action	réalisation (en %)	Statut
8. Adaptation au changement climatique et gestion des espaces				
Mettre en place une veille sur le changement climatique	41	Anticiper les conséquences du changement climatique	40%	
Lutter contre le ruissellement, l'érosion des sols et réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation : Améliorer la capacité d'absorption des eaux pluviales des sols agricoles, Favoriser l'infiltration des eaux lors de aménagements publics et privés.	42	Préserver la ressource en eau	70%	
	43	Préserver la qualité des sols	40%	
Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement, le traitement des espaces publics et privés (plantations, faune, pollinisateurs, zones humides ...), l'agriculture.	44	Mettre en place des actions et opérations visant à maintenir, voire améliorer la biodiversité sur le territoire	50%	
Promouvoir une agriculture de conservation	45	Aider au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement	40%	
48%				



BILAN A MI-PARCOURS

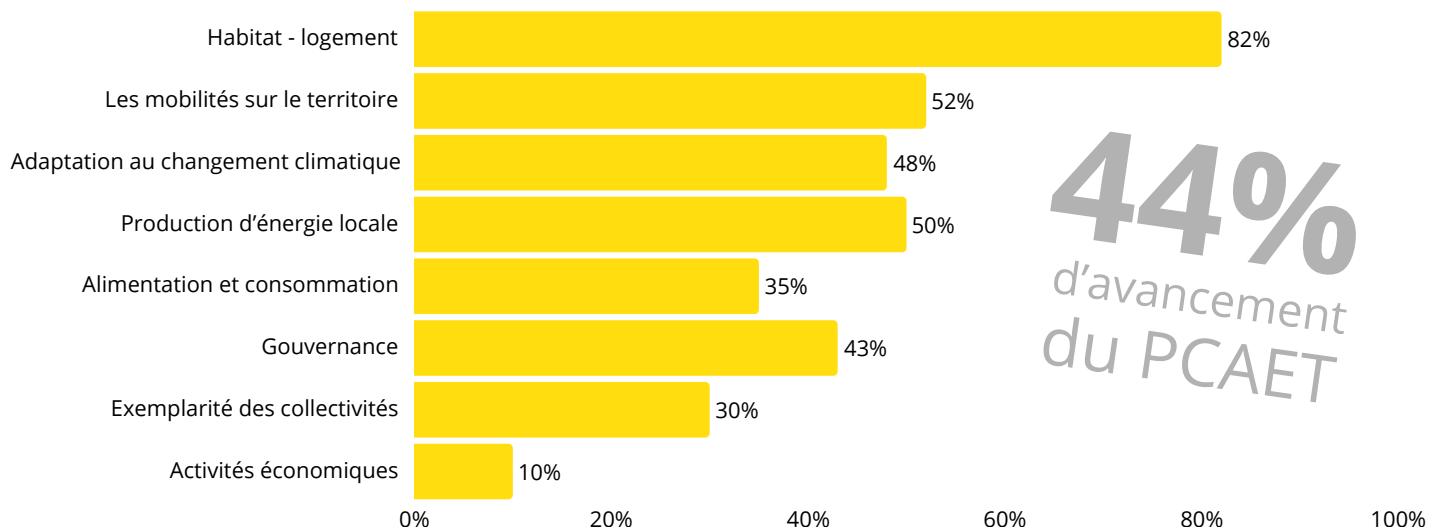
• SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES ACTIONS DU PCAET

Synthèse de l'état d'avancement des actions PCAET de 2022 à 2025

État d'avancement des actions du PCAET depuis 2022

Le diagramme présente un état d'avancement consolidé des différentes thématiques du PCAET depuis 2022. Plusieurs enseignements clés se dégagent :

Évolution de l'état d'avancement des actions PCAET depuis l'approbation (en %)



Avec un taux d'avancement de 82 %, l'habitat/logement est la thématique la plus aboutie depuis 2022. Cela reflète une forte dynamique sur la rénovation énergétique, l'amélioration du confort thermique et la lutte contre la précarité énergétique.

Le taux d'avancement des actions en faveur des mobilités sur le territoire s'élève à 52 %. Ce chiffre indique que les actions se sont intensifiées, notamment autour des mobilités douces, de la sensibilisation des usagers et des démarches de planification des mobilités du territoire.

De même pour la production d'énergie locale avec un pourcentage d'évolution de 50 %. Ce niveau traduit une montée en puissance progressive des projets photovoltaïques, solaires ou de valorisation des ressources locales.

BILAN A MI-PARCOURS

• SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DES ACTIONS DU PCAET

Près de la moitié des actions prévues étant déjà engagées, le taux d'avancement de 48 % illustre une intégration progressive et renforcée des enjeux d'adaptation au changement climatique, que ce soit pour la gestion des inondations, la lutte contre l'érosion ou la prévention des risques.

Du côté de la gouvernance, un avancement de 43 % témoigne d'un renforcement net du pilotage et de la structuration du PCAET, notamment grâce à l'implication de la Communauté de Communes dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) et dans le programme « Territoire Engagé pour la Transition Énergétique » (TETE).

Pour la thématique alimentation et consommation, le taux de 35 % traduit une progression régulière. Bien que certaines actions nécessitent encore de s'y atteler notamment dans la structuration d'une stratégie alimentaire des territoires, plusieurs initiatives ponctuelles menées par la Communauté de Communes contribuent à soutenir cette dynamique.

En ce qui concerne l'exemplarité des collectivités, 30 % d'avancement montrent que la transition interne des services (bâtiments, flotte et gestion des déchets) est bien engagée, même si des marges d'amélioration subsistent.

Enfin, les activités économiques restent la thématique la moins avancée depuis 2022, avec seulement 10 % d'avancement. Cependant, la progression marquée en 2025 s'explique par le lancement de l'étude E2PM, qui devrait permettre d'accélérer significativement la mise en œuvre des actions dans les années à venir.

Depuis 2022, le PCAET affiche un avancement globalement positif, avec des résultats particulièrement significatifs sur l'habitat, l'énergie et les mobilités.

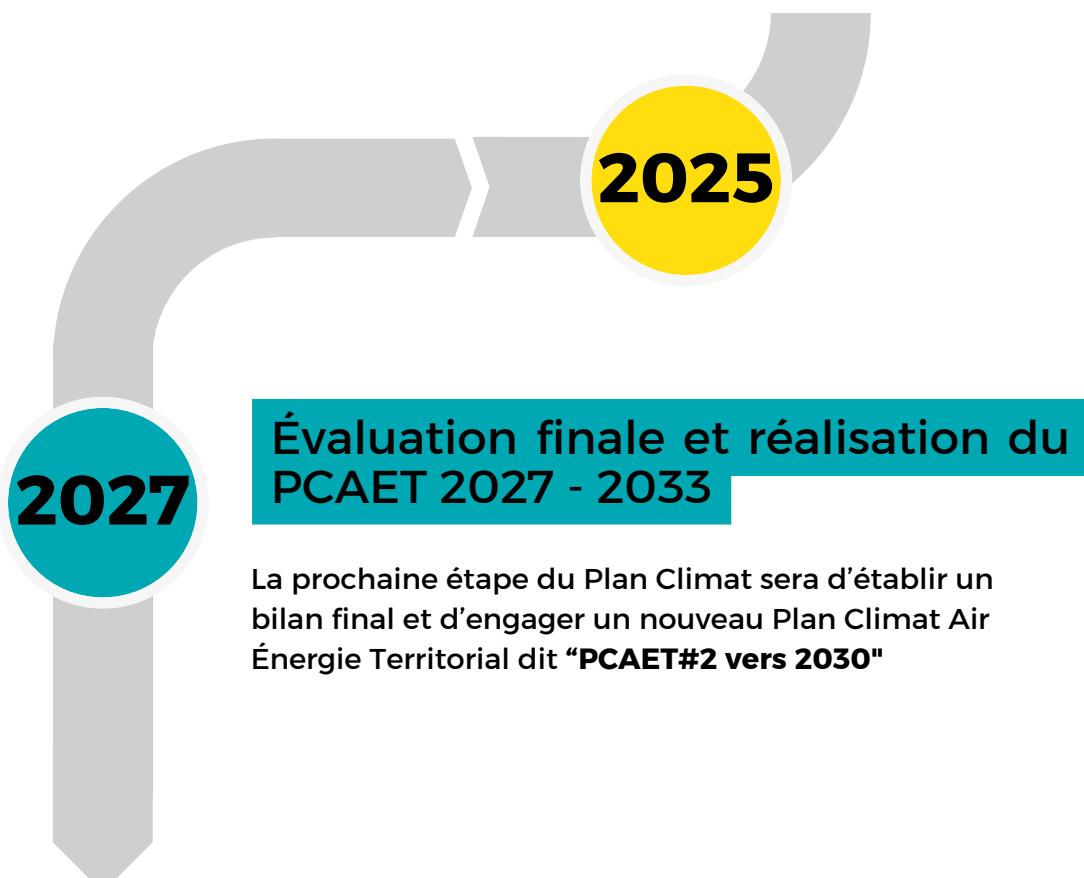
Les axes plus transversaux (gouvernance, adaptation, alimentation) progressent régulièrement, tandis que le volet économique, longtemps en retrait, amorce une dynamique nouvelle grâce à des initiatives engagées courant de l'année 2025.

CONCLUSION

• RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

La mise en œuvre du PCAET repose sur une mobilisation collective et une organisation rigoureuse. À ce stade, 44 % des actions sont engagées ou en cours, témoignant d'une dynamique réelle et d'un engagement des acteurs du territoire. Pour poursuivre efficacement cette transition, il sera toutefois indispensable de bien identifier les acteurs concernés et de disposer des ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la réalisation des actions prévues.

Certaines actions nécessitent des délais plus longs du fait de leur complexité ou des investissements importants qu'elles impliquent. Ce bilan à mi-parcours nous rappelle que, malgré ces temporalités parfois étendues, la direction prise est la bonne. En renforçant nos moyens et notre coordination, nous pourrons poursuivre la mise en œuvre du PCAET et préparer durablement l'avenir du territoire.



CONCLUSION



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

• VISION FUTURE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'est engagée, en septembre 2025, dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique avec la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud Artois et la Communauté de Communes Osartis Marquion. Ce programme est un dispositif d'accompagnement et de reconnaissance des collectivités territoriales qui mettent en œuvre des politiques ambitieuses de transition écologique, via deux volets principaux : Climat-Air-Énergie et économie circulaire

Il s'appuie sur des référentiels techniques structurés en axes d'actions et en points qui permettent d'évaluer le niveau d'engagement de la collectivité et de l'accompagner vers la labellisation. Cet engagement implique une volonté territoriale de s'engager pleinement vers une transition énergétique et écologique.





PCAET

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS